

Nr 7186

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <i>Ed. 17.12.18/4</i>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <i>SA ULLE</i>
Date du Contrôle : <i>18.12.2017</i>	N°TVA/N°C. Ident. : <i>451430476</i>
Propriétaire (Nom-Prénom) : <i>L.F. Janssens</i>	Adresse de l'installation : <i>ave Horade 4E</i>
Adresse : <i>MC</i>	<i>Amjsem (Maison G)</i>

1) **REFERENTIELS** : R.G.I.E - Procédure interne : CHECK-LIST-INS-E-10.

2) **TYPE DE CONTRÔLE** :

- ☒ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) **TYPE D'INSTALLATION** :

☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
Distributeur : *Brise* Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *314.400* V.
Colonne d'alimentation (GRD) : X mm². Protection raccordement : *40* A. *10* In max. à prévoir).
Alimentation tableau principal : *4.40* mm². Interr-Sect. Général (Tableau principal) : *36000/40* A.
Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : *24* R_E = *1.5* Ω R_{IGEN} = MΩ.
Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	<i>40</i>	<i>3</i>	<i>0.13</i>	<i>24</i>	<i>40</i>	<i>3</i>	<i>0.13</i>	<i>9</i>				

4) **DESCRIPTION DE L'INSTALLATION : CODE EAN**

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<i>Voir Schémas annexes</i>					

5) **MANQUEMENTS** :

manque

- 6) **NOTES** : - Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé. ☒ a été plombé. ☐ n'est pas plombable.
☐ absence de différentiel.
- Les schémas : ☒ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
- Installation : ☒ plomberie ☒ sanitaire : ☒ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☒ Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation. ☒ Récepteurs (points lumineux, appareils fixes, ...) non placés.

7) **CONCLUSION** :

- ☒ **L'installation est conforme.** La prochaine visite est à prévoir avant le : *12.2018*
☐ **L'installation n'est pas conforme.** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
☐ Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
☐ **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion.** Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Note : Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Nom/signature de l'inspecteur
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
Pour réception,

Nr 7186

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport N° : <i>17.12.18/9</i>	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : <i>911 KLL-805</i>
Date du Contrôle : <i>18.12.2017</i>	N°TVA/N°C. Ident. : <i>451430476</i>
Propriétaire (Nom-Prénom) : <i>L.F. Imvul</i>	Adresse de l'installation : <i>rue Horade</i>
Adresse : <i>MC</i>	<i>Ameyson (Maison G)</i>

1) **REFERENTIELS** : R.G.I.E - Procédure interne : CHECK-LIST-INS-E-10.

2) **TYPE DE CONTRÔLE** :

- ☒ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
☐ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) **TYPE D'INSTALLATION** :

☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres : soumise à : ☒ l'Art.86 ☐ l'Art.87 du RGIE.
 Distributeur : Raccordement suivant câblage tableau : Tension : *314.400* V.
 Colonne d'alimentation (GRD) : X mm². Protection raccordement : 40 A. ☒ In max. à prévoir).
 Alimentation tableau principal : 40 A. Interr-Sect.Général (Tableau principal) : *350mm²/40 A*.
 Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : *24* R_E = *1.5* Ω R_{IGEN} = MΩ.
 Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets -

Différentiels	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés	I _n en A	I _{cc} en kA	I _Δ en A	Circuits protégés
	40	3	100	24	40	3	100	24				

4) **DESCRIPTION DE L'INSTALLATION : CODE EAN**

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
<i>Voir schémas annexes</i>					

5) **MANQUEMENTS** :

manque

- 6) **NOTES** : - Le différentiel général : ☐ était plombé. ☐ n'a pu être plombé ☒ a été plombé. ☐ n'est pas plombable.
☐ absence de différentiel.
 - Les schémas : ☒ ont été signés. ☐ n'ont pas été signés. ☐ absence de schémas.
 - Installation : ☒ plomberie ☒ sanitaire : ☒ non réalisée(s) au jour du contrôle. ☒ Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation. ☒ Récepteurs (points lumineux, appareils fixes, ...) non placés.

7) **CONCLUSION** :

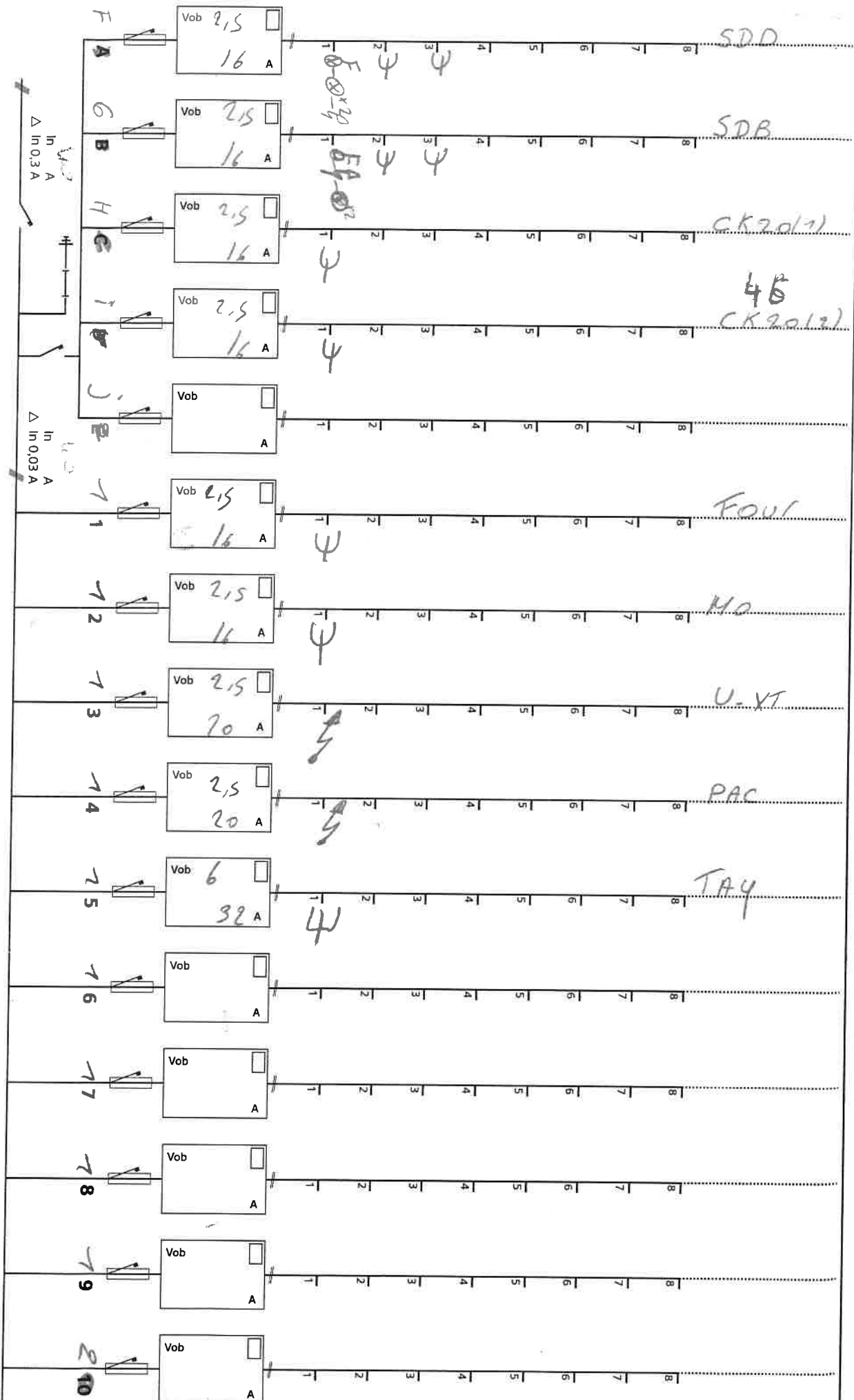
- ☒ **L'installation est conforme**. La prochaine visite est à prévoir avant le : *12.2018*
☐ **L'installation n'est pas conforme**. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.
☐ Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
☐ **Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion**. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Note : Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.

Nom/signature de l'inspecteur
 Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur
 Pour réception,

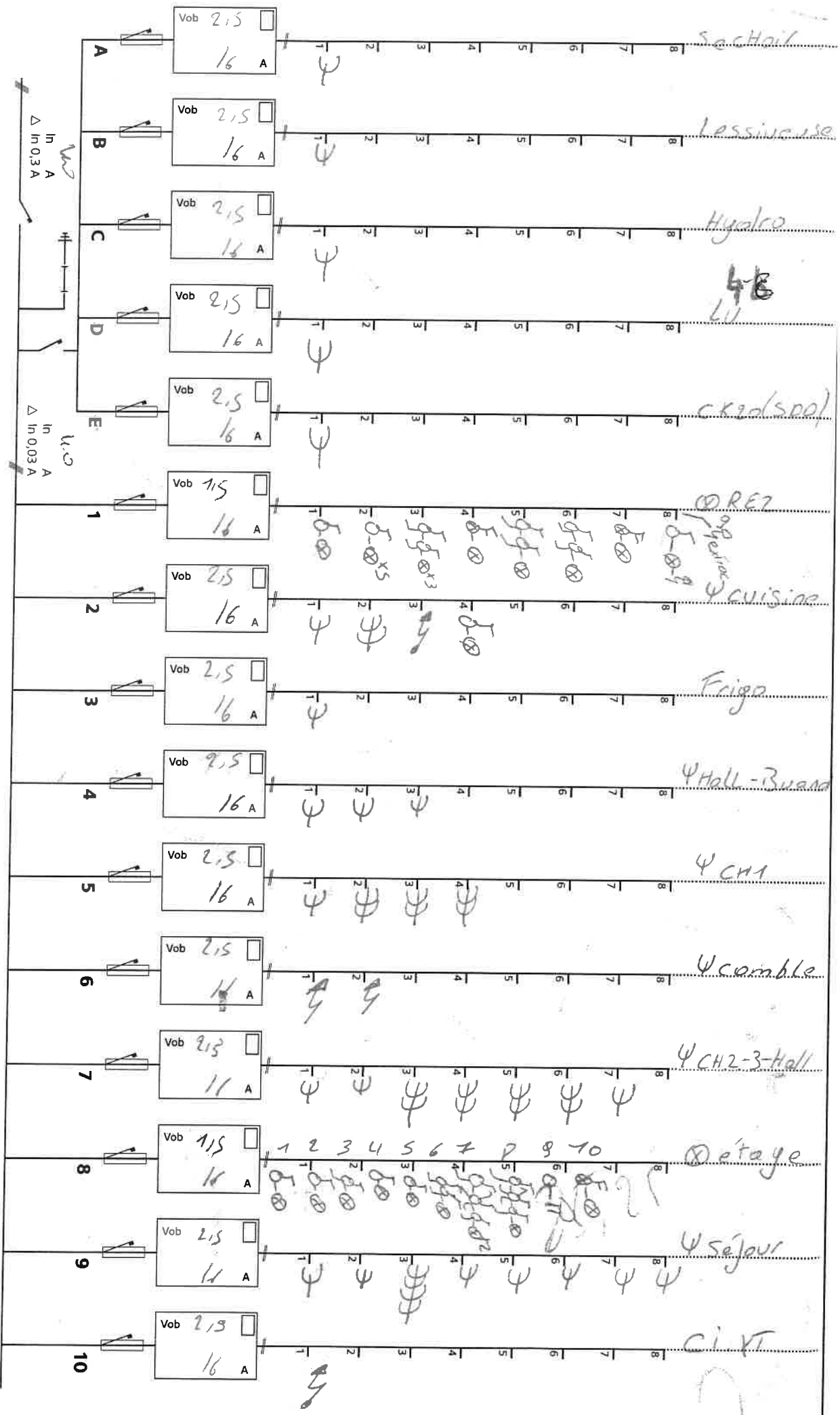


Agence de Contrôle Agrée
LOMBARD Laurent
Date de contrôle **18 DEC. 2012**
Signature **SOCOTEC**
Agent

Chantier
Client **L.F. INVEST**
Adresse **BOREVOUX**
Signature Agent

TENSION mono 230 V
TRI 230 V
TRI 400 V + N
COFFRET BIHORAIRE
COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n°
Feuillet n° **2**



Agence de Contrôle Agrée
 LOMBARD Laurent
 Date de Contrôle 2017
 Signature Agent

Chantier
 Client
 Adresse
 L.F. INVEST
 BOUVEROUX
 RUE MARAIS
 Aupsin

TENSION mono 230 V
 TRI 230 V
 TRI 400 V + N
 COFFRET BIHORAIRE
 COFFRET ACCU.

Suite voir feuillet n°
 2
 Feuillet n°
 1

